



Numéro de l'acte	2019-138-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N° 2019- 138

BASE FLUVIALE : Gestion/Exploitation – BASE FLUVIALE

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Considérant la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2018, approuvant la création d'une Société Publique Locale (SPL) « Tourisme en pays de St-Omer », faisant fonction d'office de tourisme pour ses membres et incluant le tourisme fluvial et donc la base fluviale d'Arques dans son projet d'activités,

Considérant la délibération 2018-149 du conseil municipal du 13 décembre 2018, validant la participation de la commune à la SPL et à son capital,

Considérant la délibération du 02 avril 2019 portant sur le mode de gestion de la base fluviale Il convient aujourd'hui de définir les missions de chacun à partir du 1^{er} janvier 2020.

La ville est gestionnaire de la base fluviale via la société LIB'AIR, garante de l'accueil des plaisanciers et de la sécurité du site.

La SPL s'attache à:

- participer à la campagne de promotion de la base fluviale (création d'une vidéo, événement estival autour du verre, création d'un éducteur type « découverte du tourisme fluvial éco-responsable...) ;
- effectuer une étude commerciale sur le positionnement de la base par rapport au tourisme d'affaire (location de la salle, liens avec le bateau de la Ville, carnet de traiteurs, positionnement tarifaire) ;
- participer à la réflexion sur l'usage du bateau de la commune et engager une étude mutualisée sur le positionnement touristique, à moyen terme, de la base (hébergement, restauration, cibles touristiques, conciergerie, système de réservation en ligne...)

Pour se faire, la SPL est à la disposition de la ville pour mener à bien ce partenariat et associera le prestataire (LIB'AIR) à la mise en place des actions listées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de ces éléments relatifs au fonctionnement de la base fluviale.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.